

Des milieux de travail mis sous pression par le coût de l'assurance médicaments

Au Québec, l'augmentation importante des coûts de l'assurance médicaments entraîne des conséquences négatives pour les travailleuses et travailleurs. Dans certains cas extrêmes, des milieux de travail choisissent de mettre un terme à leur assurance collective, perdant dans la foulée leurs couvertures en invalidité et en soins dentaires.

De plus en plus, le régime hybride québécois d'assurance médicaments menace directement la viabilité des autres protections auxquelles tiennent les travailleuses et travailleurs.









## Le rôle de assurance collective

L'assurance collective a pour objectif de maintenir la sécurité financière des travailleuses et travailleurs et de leur famille, en cas d'imprévus (décès, maladie, invalidité, etc.). Une telle protection sert également à pallier l'insuffisance des régimes publics.

Puisque les médicaments, pourtant essentiels à la santé, n'étaient pas couverts par le régime québécois d'assurance maladie lors de sa mise en place, l'assurance médicaments privée est devenue une nécessité pour protéger adéquatement les personnes salariées.

Avec l'entrée en vigueur du régime hybride d'assurance médicaments en 1997, toute la population bénéficie aujourd'hui d'une couverture d'assurance médicaments, soit par le régime public ou par l'entremise d'un régime privé d'assurance collective. En 2017, environ 55 % de la population était couverte par un régime privé d'assurance médicaments.

## Un poids croissant sur la masse salariale

On estime que l'assurance collective représentait de 2 % à 5 % de la masse salariale dans les années 1990¹. Aujourd'hui, cette proportion se situerait entre 6 % et 12 %.

Cette hausse est principalement causée par la hausse des coûts du volet médicaments. En effet, les prix des médicaments ont considérablement augmenté et les gouvernements n'ont pas exercé leur rapport de force face à l'industrie pharmaceutique. Il n'est maintenant plus rare que des traitements coûtent des centaines de milliers de dollars par année. Ainsi, la consommation d'un seul de ces médicaments très coûteux peut contribuer à l'augmentation des primes, en particulier pour les petits groupes. Une telle situation met énormément de pression sur les régimes d'assurance collective ainsi que sur les travailleuses et travailleurs.

Plus que jamais, les régimes d'assurance collective multiplient les dispositions visant à compenser la hausse des coûts du volet médicaments : diminution de la contribution de l'employeur, hausse du plafond de la contribution annuelle des personnes salariées, diminution des montants remboursables, etc. Certaines mesures, comme la substitution obligatoire d'un médicament original par sa version générique ou l'adoption de la liste de médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), n'offrent qu'un répit temporaire. Les hausses continuent de plus belle par la suite.

Dans plusieurs cas, les milieux de travail commencent à être à court de solutions pour contrôler la hausse de coûts de l'assurance médicaments. Même si, dans des cas plus rares, la situation semble sous contrôle, il faut se demander pour combien de temps encore. Si rien n'est fait, il y a tout lieu de croire que le problème s'aggravera davantage.

## Des milieux de travail fortement touchés

Dans le cadre du régime hybride, il n'existe pas de solutions miracles pour compenser la croissance des coûts de l'assurance médicaments. Soit on augmente la contribution des personnes salariées, soit on réduit le niveau de protection. Peu importe les solutions retenues, ce sont toujours les travailleuses et travailleurs qui finissent par assumer les hausses de coûts de l'assurance médicaments.

Cette situation comporte son lot d'inconvénients et entraîne parfois des conséquences dramatiques pour les travailleurs et travailleurs, surtout pour celles et ceux à plus faible revenu. En voici quelques illustrations :

- Les augmentations salariales ne servent parfois qu'à compenser la hausse des coûts de l'assurance médicaments. Comme les primes de l'assurance médicaments sont établies en fonction de la consommation et non des revenus, ce sont les personnes ayant un bas salaire qui sont davantage touchées.
- Dans certains milieux de travail, ce sont les travailleuses et travailleurs qui paient 100 % de la prime. Toute augmentation des coûts de l'assurance médicaments se traduit automatiquement par un appauvrissement.

- Même lorsque l'employeur absorbe des hausses de primes, cela a un effet sur la rémunération globale du groupe, ce qui influence la négociation des conditions salariales.
- → Lorsque des choix difficiles sont faits, le syndicat peut devenir le bouc émissaire s'il est preneur du contrat d'assurance collective.
- Des travailleuses et travailleurs saisonniers perdent leur assurance collective en période de non-emploi, parce qu'ils sont incapables de payer la prime.
- En raison des coûts importants de l'assurance médicaments, certaines personnes salariées, notamment celles à temps partiel, ne souhaitent pas être couvertes par le régime d'assurance collective. Les syndicats doivent donc jouer à l'équilibriste pour répondre aux besoins de tous les travailleurs et travailleuses.
- Des personnes travaillant à temps partiel choisissent de démissionner parce que l'assurance collective occupe une trop grande place dans leur rémunération.
- Des groupes se départissent de protections importantes, comme l'assurance invalidité de longue durée, dans l'objectif de contrôler les coûts. Cela signifie que les travailleuses et travailleurs doivent se procurer une couverture d'assurance individuelle, ce qui n'est pas toujours possible pour celles et ceux qui sont considérés comme de « mauvais risques » par les compagnies d'assurances.
- Les exemples sont de plus en plus fréquents où des groupes choisissent tout simplement d'abandonner leur assurance collective afin de pouvoir bénéficier du régime d'assurance médicaments public perdant par le fait même leur assurance salaire, dentaire et autres.

## Une seule solution : un régime public et universel d'assurance médicaments

Tous ces problèmes vécus par les travailleuses et travailleurs ne peuvent malheureusement pas se régler individuellement dans chaque milieu de travail. Pour que l'assurance médicaments privée cesse d'être un fardeau pour les travailleuses et travailleurs et afin d'assurer la viabilité des autres couvertures d'assurance collective, il faut mettre sur pied au plus vite un régime public et universel d'assurance médicaments.

COMEAU, Yanick (2018). Si la tendance se maintient, p. 4. [Présentation PowerPoint faite au séminaire FTQ 2018 Retraite et assurances, Montréal, 21 – 22 mars].